

ARRÊTÉ n°MH.00-IMM. 063,

portant classement parmi les monuments historiques en
totalité, des parties bâties et non bâties du domaine du
château de FERRIERES-EN-BRIE (Seine-et-Marne) ;

La Ministre de la Culture et de la Communication,

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 97-713 du 11 juin 1997 modifié relatif aux attributions de la Ministre de la Culture et de la Communication ;

VU l'arrêté en date du 9 décembre 1997 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, de l'actuel domaine de Ferrières, château et parc avec ses dépendances ;

La commission supérieure des monuments historiques entendue en sa séance du 9 décembre 1999 ;

VU le procès-verbal de la séance en date du 30 juin 1998 du conseil d'administration de la Chancellerie des Universités de Paris propriétaire, validé par celui du 10 décembre 1998, portant adhésion au classement ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que la conservation du domaine du château de Ferrières présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public, en raison du témoignage très important de l'architecture et de l'art des jardins au XIXème siècle que constitue cet ensemble aménagé pour le baron James de Rothschild, qui comprend une demeure au décor éclectique, seul édifice élevé par Joseph Paxton en France, ainsi qu'un remarquable parc et des dépendances ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er.- Sont classées parmi les monuments historiques, en totalité, les parties bâties et non bâties du domaine du château de FERRIERES-EN-BRIE (Seine-et-Marne) situées :

- d'une part sur la commune de FERRIERES-EN-BRIE (Seine-et-Marne) sur la parcelle n° 761 d'une contenance de 89 ha 95 a 20 ca, figurant au cadastre Section B ;

- d'autre part, pour partie du parc, sur la commune de PONTCARRE (Seine-et-Marne) sur les parcelles n°s 451, 452 et 453, d'une contenance respective de 8 a 43 ca, 81 ca, 3 ha 63 a 22 ca, figurant au cadastre Section A.

L'ensemble du domaine appartient à la Chancellerie des Universités de Paris.

Celle-ci en est propriétaire par acte du 8 octobre 1976, passé devant Maîtres DURANT des AULNOIS et SOLUS, notaires à PARIS (8^e) et publié au bureau des hypothèques de MEAUX (Seine-et-Marne) le 10 janvier 1977, volume 5992, n° 17 et au bureau des hypothèques de MELUN (Seine-et-Marne) le 10 août 1977, volume 9067, n° 8.

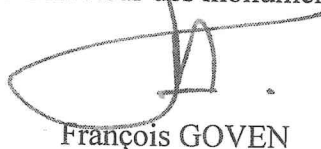
ARTICLE 2.- Le présent arrêté se substitue, en ce qui concerne les parties classées, à l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques susvisé du 9 décembre 1997.

ARTICLE 3.- Il sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

ARTICLE 4. Il sera notifié au Préfet du département de Seine-et-Marne, aux Maires des communes de Ferrières-en-Brie et de Pontcarré, et à la Chancellerie des Universités de Paris propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à PARIS, le 26 SEP. 2000

Pour la Ministre et par délégation
Pour le Directeur de l'architecture
et du patrimoine et par délégation
Le Sous-Directeur des monuments historiques



François GOVEN